

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 05 Octobre 2020**

Approbation, à l'unanimité, du procès-verbal du conseil municipal du 17 Août 2020

Secrétaire de séance : Mme Céline MONTAGNON

**I. Délibération compétence PLU à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.**

La loi ALUR du 27 mars 2014 a transféré la compétence PLU à la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> janvier qui suit le renouvellement général des Conseils Municipaux.

C'est-à-dire qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Communauté de Communes est compétente en matière de PLU qui devient Programme Local d'Urbanisme Intercommunal.

Toutefois, l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 prévoit un droit d'opposition des communes au transfert de compétence.

Cette opposition pour être retenue doit être votée et rendue exécutoire par au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

De s'opposer au transfert de compétence PLU en application de l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014.

**II. Personnel : Adhésion au contrat groupe risques statutaires pour les agents affiliés à la CNRACL et non CNRACL.**

Le Conseil Municipal, par délibération, à l'unanimité : L'assemblée

**Article 1** : approuve les taux des prestations négociés pour la collectivité par le cdg69 dans le contrat-cadre d'assurance groupe,

**Article 2** : décide d'adhérer au contrat-cadre d'assurance groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024 pour garantir la commune contre les risques financiers des agents affiliés au régime CNRACL dans les conditions suivantes :

**Désignation des risques assurés :**

Tous les risques : Décès

+ accident de service et maladie contractée en service

+ longue maladie, maladie longue durée + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant.+ maladie ordinaire, +Temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire

**Formule de franchise par arrêt** : 10 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire  
Le taux de cotisation s'élève à 6,68% L'assiette de cotisation correspond aux éléments de masse salariale suivants : traitement indiciaire brut et NBI  
**Article 3** : décide d'adhérer au contrat-cadre d'assurance groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024 pour garantir la commune contre les risques financiers des agents affiliés au régime général (IRCANTEC) dans les conditions suivantes :

Tous les risques : Accident du travail et maladie professionnelle + grave maladie + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique d'activité partielle pour motif thérapeutique

**Formule de franchise par arrêt :** 10 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire.

L'assiette de cotisation au taux de 1,10 % correspond aux éléments de masse salariale suivants : Traitement indiciaire brut + NBI

### III. **Rapport d'activité Année 2019 :**

- SIEVA : 2019

Monsieur LASSAUSAIE rappelle que le territoire du SIEVA dessert 22 communes et comptabilise 42640 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2020. L'exploitation se fait en régie. Le Syndicat a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

L'eau distribuée par le syndicat provient intégralement de la zone de captage de la nappe alluviale de la Saône et de Quincieux et Ambérieux gérée par le Syndicat Mixte de l'Eau Potable Saône Turdine, auquel le SIEVA adhère.

**Nombre d'abonnement** 19 263 soit pour Chasselay 1144 adhérents, + 2.76 %

**Longueur des réseaux** : 557 km soit une variation de – 0.54 %. Le réseau comporte aussi 11 réservoirs d'une capacité totale de 11 500 m<sup>3</sup>.

**Fixation de tarifs en vigueur**: maintien des tarifs 2019. Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 2.46 €/m<sup>3</sup>

**Redevance de pollution domestique** : 0.27 €/m<sup>3</sup>

**Qualité de l'eau** : le bilan fourni par la DDASS indique que l'eau du Syndicat est de bonne qualité

**Renouvellement des réseaux** : 5498 Km pour l'année 2019 soit 1.06 % (taux moyen du renouvellement des réseaux)

**Evolution du rendement du réseau de distribution** : 85,00 %

- RPQS :

Monsieur le Maire présente le rapport annuel de l'assainissement collectif. Le service est exploité par délégation de service public par la société SAUR depuis le 01/07/2013 jusqu'au 30/06/2025. Le rapport est transmis à chaque conseiller.

M. le Maire informe l'assemblée délibérante que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Collectif

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Collectif de la commune de CHASSELAY.

### IV. **Rétrocession a la commune d'une concession et vente d'une case dans le columbarium municipal**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que Monsieur Michel MAGES, titulaire d'une concession de 50 ans n° 356 acquise le 01/06/1992, située dans le cimetière communal a manifesté par courrier, son souhait de rétrocéder cette concession qui sera rendu libre de toute occupation à la Commune en remplacement d'une case au columbarium.

En remplacement, il sera proposé la case n° 24 dans le nouveau columbarium pour 30 ans.

Monsieur le Maire propose de vendre cette case de 30 ans pour le prix d'une case à 15 ans, en effet, Monsieur MAGES, ne voulant pas le remboursement de la concession resituée citée ci-dessus.

Les Membres du Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

- Acceptent la rétrocession de la concession n° 356 de 50 ans, libre de toute occupation,
- Acceptent la vente de la case n° 24 au columbarium dans le cimetière communal pour 30 ans au prix de 15 ans soit la somme de 300,00 €.

**V. Mise à disposition de la toiture du parc à boues de la station épuration à la SAS CEVIDOREES :**

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux qu'il serait utile de mettre à disposition un pan de toiture du parc à boues de la station d'épuration à la SAS CEVIDOREES en location de longue durée pour accueillir des panneaux photovoltaïques destinés à produire de l'électricité d'origine solaire.

Il s'agit de contribuer à sortir de la production d'électricité d'origine fossile ou charbon. Cette action est inscrite dans le Plan Climat Air Energie du Territoire de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (une obligation par la loi). C'est une façon de participer collectivement au développement des énergies renouvelables sur notre territoire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, par 18 voix pour 1 abstention :

**DECIDE :**

- ⇒ De mettre à disposition un pan de toiture du parc à boues de la station d'épuration à la SAS CEVIDOREES en location de longue durée pour accueillir des panneaux photovoltaïques destinés à produire de l'électricité d'origine solaire.
- ⇒ D'autoriser Monsieur le Maire à signer en premier lieu la Promesse de Convention d'occupation Temporaire, puis la convention d'occupation Temporaire avec la SAS CEVIDOREES (promesse de convention ci-jointe)
- ⇒ De charger Monsieur le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires.

**VI. Comptes rendus des différentes commissions,**

⇒ Enfance/Jeunesse

- Scolarité (Référentes Céline Wisniewski et Céline Montagnon)
  - Rencontre École Ste Bernadette en juin, confirmation du forfait communal (68610 € pour 51 enfants de Chasselay soit 1345€ par enfant), l'OGEC demande à la Mairie de se porter caution pour leur projet d'agrandissement, il a été stipulé que la Mairie ne peut se porter caution qu'à hauteur de 50% avec hypothèque, il a été demandé à l'OGEC de bien vouloir fournir les papiers nécessaires à l'étude du projet.
  - Rencontre École La Fontaine en juin pour présenter l'équipe municipale. L'école a remercié la municipalité pour sa collaboration pendant la crise sanitaire.
  - Mise en place des protocoles en septembre pour le restaurant municipal et le périscolaire. Le périscolaire confirme qu'il n'y a pas de brassage de groupes et que le protocole fonctionne plutôt bien, des améliorations sont à étudier au niveau du restaurant scolaire.
- Conseil Communal des Enfants (Référente Julie Carré)
  - Un planning a été mis en place pour l'année (cérémonie du 11 novembre, carnaval, chasse aux œufs...)
  - Une visite de l'Assemblée est en attente d'une meilleure évolution de la crise sanitaire.

⇒ Social

- Assemblée Générale de l'ADMR à Lissieu : Formation de Josiane SEIGNEUR avec ADMR.

- Une représentation avec SSIAD de Anse sur la maladie d'Alzheimer, voir pour une représentation sur Chasselay.
- Une présentation de l'équipe municipale aux assistantes maternelles doit avoir lieu sur octobre.
- Plan Canicule : 7 personnes identifiées isolées pendant la période estivale, prises de contact régulières pour identifier les besoins éventuels.
- Josiane Seigneur précise qu'il a été décidé d'annuler le repas des Anciens à cause de la crise sanitaire.

⇒ Infos Jeunesse

Flyer à faire circuler concernant des journées d'information pour les jeunes dans 4 communes de la Communauté de communes (Anse, Chasselay, Val d'Oingt et Chatillon). Permanences à Chasselay le 1er vendredi de chaque mois à la Maison des Jeunes de 17h à 19h.

⇒ Environnement

Un compte rendu pour la végétalisation du village a été fait. Une sélection de végétaux a été faite en tenant compte des contraintes climatiques et environnementales. Des devis pour la fourniture de végétaux et la plantation sont en cours. Une étude des systèmes d'arrosage est également en cours.

⇒ Agricole

- Une miellerie est en cours d'installation sur la commune.
- Création d'une charte agricole visant à promouvoir la qualité des producteurs de Chasselay respectant la nature et les parcelles.
- Concernant les zones PENAP, avertir les personnes concernées des aides auxquelles ils peuvent prétendre.
- Syndicat Mixte des Mont d'Or : 08/10/2020 : élection du nouveau bureau, Franck DECRENISSE espère prétendre au poste de Vice-Président.

⇒ Voirie

Prévoir une mise à sec de l'étang qui présente des fuites. Le cout de cette opération peut être pris en charge par le Syndicat Beaujolais Azergues au titre de l'érosion.

## **VII. Questions diverses**

Une demande a été faite à la préfecture pour le maintien de la fête de la Poire le 18 octobre prochain en respectant un protocole sanitaire strict.

Une réunion de présentation du budget au conseil municipal est prévue le 02/11/2020 à 19h.

## **VIII. Réunion de commissions :**

- Réunion étendue à tout le conseil municipal pour présenter les finances de la commune et préparer le règlement intérieur du Conseil Municipal : Lundi 02/11/2020 à 19 h 00 en Mairie
- Commission communication le jeudi 22/10/2020 à 20 h 00 en Mairie.

**IX Prochaine réunion du Conseil Municipal :** Lundi 02/11/2020 à 20 h 30

Le Conseil est levé à 22 h 00.